

[Text]

Thirty-third Parliament and that for such payment of expenses a limit of two representatives per organization be established.

Agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: There is a suggestion, if you look on the last page . . . Again, I am not sure it was needed. I do not think we had it the last time and things worked very well. The fewer the rules, the better, in a way. So I would appreciate your comments on that.

Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I think if we get into a good working relationship then this kind of rule would be completely unnecessary. We have to trust the discretion of the chairman, who sometimes may allow a member to go on longer than normal if he feels the member is on a roll with a witness or other . . . Part of it is a question of judgment, and at this point I would be prepared to be in the hands of the chairman rather than in the hands of some arbitrary rule, at which point you may have to stop a good line of questioning. If it was left to the chairman, he might say we will have one more question from so-and-so and then we will go to so-and-so. I would prefer to leave it flexible at this point.

The Chairman: Mr. Blaikie, I feel that this is probably more appropriate for some of the larger committees, but I do not think with this committee that we would run into those problems at all.

Mr. Gurbin, did you have a comment?

Mr. Gurbin: I have actually two comments on this, Mr. Chairman. I think they are fairly important, too, to how the committee will work, and I think we would like to get some comment from both Mr. Blaikie and Mr. Caccia on this, if we could.

On the discretion, I am prepared to accept—and I would like to hear what the chairman feels about that discretionary aspect too—but I guess one of the points for members here—I think not of myself so much here—is that if we have two members of the government who are at committee meetings and the first half hour or hour of the committee is taken up by a member of the opposition first—and that is our normal practice—we really as government members—and I speak not as a Parliamentary Secretary here but just from previous experience on committees—get left out for . . . You can be on a roll, but it is kind of . . .

Mr. Blaikie: It is up to the chairman to determine fairness, and he would have to make the appropriate decisions at the time.

Mr. Gurbin: You understand the point I am making, though. You can be on an excellent . . . The tradition is that we are always going to start off with an opposition member, and that is fine.

[Translation]

troisième législature et que le remboursement de ces frais ne soit autorisé que pour 2 représentants par organisme.

D'accord?

Des voix: Motion adoptée.

Le président: À la dernière page, il y a une autre proposition . . . encore une fois, je ne suis pas certain qu'elle soit nécessaire. Je ne crois pas que nous ayons adopté pareille motion la dernière fois, et pourtant tout marchait bien. Dans un sens, moins il y a de règles, mieux les choses fonctionnent. J'aimerais donc savoir ce que vous en pensez.

Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Si nous entreprenons une bonne relation de travail, ce genre de règle serait tout à fait inutile. Il faut s'en remettre à la discrétion du président qui peut parfois permettre à un membre de parler plus longtemps que la normale s'il estime que la discussion avec le témoin a une importance particulière ou . . . c'est en partie une question de discernement et, pour l'instant, je suis disposé à m'en remettre au président plutôt que d'établir une règle arbitraire qui risquerait d'interrompre une intéressante série de questions. Si on laisse au président le soin de déterminer la durée de l'intervention il pourrait très bien permettre une dernière question de M. Untel avant de passer au suivant. Pour l'instant, je préfère que nous demeurions souples.

Le président: À mon avis, monsieur Blaikie, il convient sans doute de procéder ainsi lorsqu'il s'agit d'un grand Comité, mais je ne crois pas qu'un Comité comme le nôtre éprouve ce genre de problème.

Monsieur Gurbin, voulez-vous dire quelque chose?

M. Gurbin: En fait, je voudrais dire deux choses, monsieur le président. Ce sont deux observations assez importantes concernant le fonctionnement du Comité et j'aimerais savoir, si possible, ce qu'en pensent M. Blaikie et M. Caccia.

Je suis prêt à accepter la question du pouvoir discrétionnaire et j'aimerais savoir ce qu'en pense le président également. Par contre, il y a une chose dont les membres devraient tenir compte—et je ne pense pas à moi-même. Si 2 représentants du gouvernement participent à la séance du Comité et que la première demi-heure ou la première heure de la séance est consacrée aux questions d'un membre de l'Opposition, comme c'est la pratique courante, nous les membres du gouvernement—et je ne parle pas à titre de secrétaire parlementaire mais bien à titre d'ancien membre de comités—n'avons pas l'occasion de poser des questions. Il est bien possible de se lancer dans une discussion, mais c'est quelque peu . . .

M. Blaikie: C'est au président qu'il revient de déterminer ce qui est juste et donc de prendre les décisions qui s'imposent.

M. Gurbin: Mais vous comprenez ce que je veux dire. Ce peut être une excellente discussion . . . mais la coutume veut que ce soit toujours un membre de l'Opposition qui pose ses questions en premier. Et c'est une bonne coutume.